

Fonctionnements de l'Amap Court-Circuit Avec Stanislas – LANGEVIN le mercredi 16/09/2011 au 15/03/2012

Les saisons :

Les engagements sont de 6 mois sur deux saisons différentes :
Du 16 septembre 2011 au 15 mars 2012 : automne/hiver.

Prix du panier :

Stanislas propose un panier hebdomadaire à 10 euros avec 5 légumes et fruits.
Maximum 100 paniers.

Engagement des Amapiens :

Avant le 15 juillet sur la totalité de la saison soit 26 paniers
Chacun est responsable de son panier et doit donc trouver un remplaçant en cas d'absence. Le panier non enlevé sera distribué comme « panier solidaire » à l'association « Femmes solidaires ».
Permettre à l'agriculteur de prendre des congés entre le 15 mars et le 15 avril.
Participer à hauteur de 7 euros aux frais de fonctionnements administratifs de l'AMAP.
(Montant à revoir en fonction des besoins).

Engagement de l'agriculteur :

Produire des légumes conforme au label agriculture biologique (ou en cours de conversion) et faire certifier ses pratiques par un organisme certificateur (Ecocert ou autre).
Etre transparent, accueillir les amapiens sur son exploitation.
Mettre en production des variétés originales, de bonne qualité gustative et adaptées à ses pratiques culturales.

Règlements :

Premier encaissement au 15 juillet pour 20 euros.
Puis tous les 15 du mois, donc avant la livraison (attention, il faut prendre en compte que certains mois font 5 semaines en se basant sur les mercredis)

Mois	Nb de paniers	Montant	Encaissé le
Septembre	2	20euros	15 Juillet
Octobre	4	40 euros	15 Août
Novembre	5	50 euros	15 Septembre
Décembre	4	40 euros	15 Octobre
Janvier	4	40 euros	15 Novembre
Février	5	50 euros	15 Décembre
Mars	2	20 euros	15 Janvier

Lieu de livraison :

Au local de l'AMAP, 4, Place Paul Langevin le mercredi de 19h à 21h.
Ce sont les Amapiens qui préparent les paniers par équipe à tour de rôle.

Contenu des paniers : Au minimum 5 variétés de légumes et fruits.

Pour l'AMAP Court-Circuit

Saint-Denis le 20 juin 2011

L'adhérent(e)